

Frédérique Rolet
Secrétaire générale du SNES-FSU

Benoît Hubert
Secrétaire général du SNEP-FSU

Sigrid Gérardin
Co-Secrétaire générale du SNUEP-FSU

DGRH
M. le Directeur Général,
Vincent Soetemont
72 Rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Objet *Questions ressources humaines en attente de réponse*

Paris, le 28 avril 2020

Monsieur le Directeur,

Lors de la réunion bilatérale du mercredi 22 avril, nous avons posé un certain nombre de questions auxquelles vous avez apporté des réponses partielles qui demandent précisions ou confirmations.

1/ Les stagiaires 2019-2020

Voici plusieurs points sur lesquels nous vous rappelons nos demandes et sollicitons une réponse :

- Les ASA prises par les stagiaires pendant la période de confinement ne doivent pas être comptabilisées dans les 36 jours autorisés. Pourriez-vous nous confirmer qu'elles ne le seront pas ?
- Pour les renouvellements de stage qui doivent être inspectés, l'obligation d'inspection doit être levée, et il doit y avoir titularisation si les rapports sont favorables. L'avis de l'inspecteur pourra être remplacé par l'avis du tuteur. Qu'avez-vous envisagé ?
- Pour les stagiaires agrégés internes pour lesquels l'inspection est obligatoire, la titularisation doit se faire sans celle-ci. Qu'avez-vous envisagé ?
- Pouvez-vous nous confirmer, contrairement à ce que les recteurs de Créteil et de Versailles ont indiqués lors de CTA la semaine dernière, que vous avez écarté la solution de placer tous les stagiaires en prolongation de stage ?
- Aucun stagiaire ne doit être placé en renouvellement à l'issue du jury de juillet, mais bien en prolongation si un doute subsistait. Quelle décision avez-vous prise ?
- Aucun stagiaire ne doit être licencié à l'issue du jury de juillet sauf souci majeur de sécurité. Quelle décision avez-vous prise ?
- A l'issue du jury de titularisation du mois de décembre, les stagiaires titularisés doivent l'être avec effet rétroactif au 1^{er} septembre, et ceux qui ne le seraient pas doivent être placés en renouvellement. Qu'avez-vous envisagé ?

2/ Les concours

Quelles dates sont envisagées pour les oraux des concours internes : septembre, octobre, plus tard ?

Pour ces mêmes concours, les personnels ayant bénéficié d'un congé formation en 2019-2020 pourront-ils en bénéficier jusqu'aux oraux ? Qu'envisagez-vous pour les femmes enceintes qui s'étaient projetés sur des oraux en juin et qui doivent accoucher en septembre ?

Pour ces mêmes concours, nous demandons à ce que la date de titularisation puisse être le 1/09/2021 pour ceux qui seraient titularisés, avec prise en compte dans la carrière de l'année de stage comme année pleine afin qu'ils ne soient pas doublement pénalisés. Qu'avez-vous envisagé ?

Pour les concours dont les résultats d'admissibilité n'ont pas été publiés, des consignes de réduction du ratio admissibles/admis ont-elles été données ?

Pour les lauréats des concours 2020, quelle date de parution et de connexion à SIAL avez-vous envisagé ? Pouvez-vous nous confirmer que tous les lauréats des CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP internes seront, du fait des dates d'oraux, maintenus dans leur académie d'inscription avec les mêmes conditions de stage que les années antérieures ?

Si les oraux des concours internes restent en septembre, nous demandons que les programmes des concours soient maintenus pour ne pas discriminer les admissibles qui auraient échoué.

3/ La réforme de la formation

Concernant les réformes en cours sur la formation et sur les concours, nous redemandons ici qu'à défaut d'être annulées, elles soient reportées pour laisser le temps aux discussions tant dans le cadre DGRH, que dans le cadre des discussions internes aux INSPE, qui ne peuvent se réunir dans de bonnes conditions dans la période actuelle.

4/ Tenue des instances

Concernant les CAP d'avancement et de promotion (à l'exception de celles conséquence de l'annulation du tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés), nous rappelons que nous déplorons que vous ayez donné comme consigne leur tenue de CAP alors qu'elles ne revêtent pas d'un caractère d'urgence. Nous considérons que le contexte ne s'y prête pas. En effet, ce sont les dernières à pouvoir se tenir avant l'application des dispositions de la loi dite de « transformation de la Fonction publique ». Il nous semble important qu'elles puissent se tenir dans de bonnes conditions, c'est-à-dire en présentiel. Sur ce dernier sujet, quelles consignes avez-vous donné aux services déconcentrés pour la tenue des CAP prévues après le 11 mai ?

Concernant l'accès à la Hors classe des corps à gestion déconcentrée, nous demandons à être destinataires des contingents d'autant qu'ils ont déjà été envoyés aux académies.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Frédérique Rolet

Benoît Hubert

Sigrid Gérardin